

---

**ANNULATION DU SALON WISEZ DROIT**

---

*Pour diffusion immédiate*

Montréal, le 13 mars 2020 – Le Barreau de Montréal a pris la difficile décision d’annuler la 23<sup>e</sup> édition du Salon WISEZ DROIT et de se conformer à l’ordonnance que faisait hier le premier ministre François Legault aux organisateurs d’événements publics d’annuler tout rassemblement accueillant plus de 250 personnes afin de ralentir la propagation du Covid-19.

Le Salon WISEZ DROIT devait se tenir au complexe Desjardins du lundi 30 mars au jeudi 2 avril 2020, avec une panoplie d’activités au programme. Or, c’est à regret, mais en ayant le sentiment d’agir de façon responsable, notamment en lien avec sa mission de protection du public, que le Barreau de Montréal a pris cette déchirante décision.

Le Barreau de Montréal est déjà à pied d’œuvre pour identifier d’autres moyens d’informer les citoyens de leurs droits, pour un meilleur accès à la justice.

Le Barreau de Montréal remercie ses partenaires, collaborateurs, bénévoles et fournisseurs de leur compréhension.

– 30 –

*Fondé en 1849, le Barreau de Montréal regroupe quelque 15 000 avocats. Il a pour mission de veiller à la protection du public tout en soutenant ses membres dans l’exercice de la profession. D’autres renseignements sont disponibles au [www.barreaudemontreal.qc.ca](http://www.barreaudemontreal.qc.ca).*

**SOURCE :**

Gislaine Dufault, directrice des communications  
Barreau de Montréal  
Téléphone : (514) 866-9530  
[gdufault@barreaudemontreal.qc.ca](mailto:gdufault@barreaudemontreal.qc.ca)